

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

A. Foncier

a. Amboise « Ancienne Caserne » - Acquisition et protocole d'accord avec la « Résidence Le Repos du Cardinal »

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibérations successives, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé l'acquisition, puis la déconstruction du site de l'ancienne caserne des pompiers d'Amboise et la mise en place du financement de l'opération de construction comprenant, un Relais SEPIA constitué d'un foyer d'accueil temporaire pour les personnes âgées du territoire, de 20 chambres (dont 2 chambres doubles) pour 22 places et des locaux communs ainsi que 22 logements locatifs sociaux.

Par délibération du 09 décembre 2024, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé la ratification d'un protocole d'accord avec la copropriété « Le Repos du Cardinal » afin d'envisager les travaux de construction en limite de propriété.

Au cours du chantier, il est apparu nécessaire d'agrandir l'espace de présentation des ordures ménagères.

Val Touraine Habitat s'est donc de nouveau rapproché de la copropriété pour envisager l'acquisition d'une partie de leur foncier à cette fin.

Val Touraine Habitat envisage d'acquérir auprès de « La Résidence Le Repos du Cardinal » une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 4 d'une superficie d'environ 12 m².

Val Touraine Habitat a proposé cette acquisition à l'euro symbolique.

.../...

En contrepartie de cette cession, les membres du conseil syndical ont indiqué souhaiter que Val Touraine Habitat réalise, pour le compte de la copropriété, une seconde aire de présentation des ordures ménagères, dont l'aspect serait identique à celle réalisée par Val Touraine Habitat.

Présentation de la cession objet de la délibération

Il convient :

- De signer le protocole d'accord pour la réalisation d'une aire de présentation des ordures ménagères pour le compte de la copropriété « Le Repos du Cardinal » ainsi que la cession au profit de Val Touraine Habitat d'une partie de son foncier ;
- De signer l'acte d'acquisition.

Nom du Vendeur	Réf cadastre	Surface	Montant
« Résidence Le Repos du Cardinal »	AO n°4p	12 m ² environ	1 € symbolique

Il est précisé que Val Touraine Habitat prendra à sa charge les frais de géomètre et d'acquisition.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Procéder à la signature du protocole et à mettre en œuvre le protocole ;
- Procéder à l'acquisition de l'emprise foncière ci-dessus référencée ;
- Prendre en charge les différents frais liés aux acquisitions (notaires, négociations, géomètres, provisions, indemnités, taxes, etc...) ;
- Et plus généralement, établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

B. Plans de financement et réalisations

a. Auzouer-en-Touraine « Rue du Bec Sec » - Mise en place du financement

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibération en date du 14 janvier 2019, les membres du Bureau du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé l'acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un programme de 6 logements locatifs sociaux individuels (4 PLUS et 2 PLAI) sur la commune d'Auzouer-en-Touraine.

Cette opération inscrite à la programmation 2019 du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a bénéficié d'une décision d'agrément délivrée le 02 août 2019.

Le permis de construire obtenu a fait l'objet de 2 prorogations portant sa validité jusqu'au 18 juin 2026.

La commission interne des achats s'est tenue le 28 avril 2026.

Il s'agit désormais de mettre en place le financement de cette opération.

Situation foncière

L'opération prend place au sein d'un lotissement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais sur la commune d'Auzouer-en-Touraine. Les parcelles destinées aux 6 logements locatifs sociaux, représentent une surface d'environ 2 090 m² cadastrée section A n° 2012.

.../...

Le programme (produits, typologies et surfaces)

Logements locatifs

Typologie	Locatifs PLUS		Locatifs PLAI	
	Nombre de logements	SHAB moyenne (m ²)	Nombre de logements	SHAB moyenne (m ²)
Type 2 individuel	1	52.85	1	52.85
Type 3 individuel	1	69.79	1	69.79
Type 4 Individuel	2	85.12	-	-
Total	4	-	2	-

Prix et loyers

Loyers moyens logements locatifs

Typologie	Loyer hors charges, hors annexe(s)	
	PLUS	PLAI
Type 2 individuel	401 €	354 €
Type 3 individuel	490 €	433 €
Type 4 individuel	572 €	-

Prix de revient et plan de financement prévisionnel (TVA 10 % en PLUS et PLS et 5,5% en PLAI)

Prix de revient estimatif TTC – Logements locatifs

Postes	Coût estimé TTC		
	Locatif PLUS	Locatif PLAI	Total
Charge foncière	172 456 €	78 110 €	250 566 €
Travaux construction	594 583 €	238 789 €	833 372 €
Honoraires	104 878 €	43 706 €	148 584 €
Actualisation	16 387 €	6 581 €	22 968 €
Aléas – Divers	15 506 €	6 228 €	21 734 €
Prix total	903 810 €	373 414 €	1 277 224 €

Plan de financement – Logements locatifs

Postes	Coût estimé
	Total
Prêts CDC (40 ans construction / 60 ans foncier)	855 724 €
Prêt Action Logement Services	8 000 €
Subventions État	11 500 €
Fonds propres VTH	402 000 €
<i>Fonds propres en €/logt</i>	<i>67 000 €</i>
Total	1 277 224 €

Prévisionnel opérationnel

Étapes clés du projet à venir	Dates prévisionnelles (trimestres)
Démarrage chantier	Mai 2026
Livraison	3 ^{ème} trimestre 2027

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord sur la mise en place du financement et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les emprunts d'un montant global de **855 724 €** ;
- Contracter auprès d'Action Logement Services les emprunts d'un montant global de **8000 €** ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

C. Clôtures administratives et comptables

a. Luzillé « Rue de Loches » - Abandon de l'opération

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibération en date du 17 octobre 2022, les membres du Conseil d'administration de Val Touraine Habitat ont autorisé le lancement des études pour le projet de l'opération « Rue de Loches » à Luzillé.

La décision d'agrément pour 5 logements locatifs sociaux individuels (3 PLUS – 2 PLAI) a été obtenue le 05 décembre 2023 auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le permis de construire a été obtenu le 24 avril 2025.

L'équilibre financier de l'opération à l'issue des études de conception ne permet pas d'être atteint sans une mise de fonds propres élevée de **104 500 €** / logement. En effet, dans le cadre de l'étude hydraulique qui a été menée, il a été mis en évidence des contraintes techniques fortes liées à la gestion des eaux pluviales qui n'étaient pas connues initialement. Ces travaux complémentaires (estimés à 45 000 € HT) nécessitent :

- De recueillir et de canaliser les eaux pluviales issues de terrains situés en amont ;
- De les rediriger vers leurs exutoires naturels sans transit par les ouvrages de tamponnement prévus pour l'opération.

Objet de la délibération

Il s'agit d'approuver l'abandon de cette opération et de constater une perte de **23 870.93 € HT** correspondant aux coûts des honoraires d'études et frais divers engagés par Val Touraine Habitat.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés :

- Prennent acte de l'abandon du projet de construction « Rue de Loches » sur la commune de Luzillé ;
- Constatent la perte et autorisent la prise en charge sur des fonds propres du coût des honoraires d'études et frais divers engagés pour un montant de **23 870.93 € HT**.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

1. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

A. Mise en place des financements

a. Mazières-de-Touraine – La Gaudrière 1 et 2 – Mise en place du financement

Madame la Présidente expose :

Présentation

VAL TOURAINE HABITAT réalise une opération de réhabilitation de 17 logements individuels sur la commune de Mazières-de-Touraine.

Le certificat de non-opposition à la déclaration préalable a été obtenu le 18 novembre 2025.

Il s'agit désormais de mettre en place le financement de cette opération :

Historique des travaux

2016 - Groupe 519 - Peinture sur enduit

2017 - Groupe 519 - Remplacement des fenêtres et des portes de garage

2012 - Groupe 847 - Peinture sur enduit

Agence : CHINON

Commune : Mazières-de-Touraine

Groupe : « La Gaudrière » - n°519 & 847

Année de mise en service : 1987 et 1998

Composition : 17 logements individuels

(5 T2, 8 T3, 4 T4)

Présentation du projet de réhabilitation

Les locataires ont donné leur accord sur le projet le 29 décembre 2025.

Les travaux prévus sont les suivants :

Travaux d'économie d'énergie :

- ✚ Remplacement de la porte entre le garage et le logement par une porte isolante,
- ✚ Isolation des combles ;
- ✚ Remplacement de la ventilation actuelle par une ventilation Hygro A ;
- ✚ Remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur ;
- ✚ Remplacement des fenêtres de toit.

Travaux de sécurité :

- ✚ Mise en sécurité des logements,
- ✚ Vérification liaisons terre et équipotentielles du logement ;
- ✚ Remplacement des tableaux électriques de chaque logement.

Travaux d'entretien :

- ✚ Remplacement des WC, douches et baignoires, compris robinetterie,
- ✚ Remplacement des revêtements de sols dans les cuisines, les WC et salles de bains ;
- ✚ Remplacement de la faïence dans les salles de bains ;
- ✚ Mise en peinture des cuisines, WC et salles de bains.

Uniquement pour les logements situés au « 1, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19 rue Jeanne Decisy » :

- ✚ Remplacement des volets battants.

Uniquement pour les logements situés au « 10, 12, 14, 16, 18, 21, 23, 25 rue Jeanne Decisy » :

- ✚ Remplacement des portes d'entrée.

Travaux sur les extérieurs

- ✚ Peinture des éléments bois en sous face des couvertures,
- ✚ Remplacement des boîtes aux lettres ;
- ✚ Remplacement des clôtures en mauvais état et pose de panneaux occultants ;
- ✚ Mise en peinture de certaines façades (sur lesquelles il existe des fissures) après réparation et traitement des fissures ;
- ✚ Nettoyage des façades.

Performances énergétiques

519										
LA GAUDRIERE										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	5190001	5190002	5190003	5190004	5190005	5190006	5190008	5190009	5190010	
	1 RUE JEANNE DECISY	3 RUE JEANNE DECISY	5 RUE JEANNE DECISY	7 RUE JEANNE DECISY	11 RUE JEANNE DECISY	9 RUE JEANNE DECISY	15 RUE JEANNE DECISY	17 RUE JEANNE DECISY	19 RUE JEANNE DECISY	TOTAL 9 Logements
Diag 3CL avant travaux (kWh/m².an)	F 334	F 334	F 336	E 319	F 373	F 339	F 336	E 319	F 336	F 336
Diag 3CL après travaux (kWh/m².an)	C 169	C 169	C 170	C 163	C 173	C 171	C 170	C 163	C 170	C 168
Economie d'énergie prévisionnelle: (kWh/an)	8 969.40	8 969.40	11 956.98	12 295.92	14 406.00	9 132.48	11 956.98	12 295.92	11 956.98	101 940.06
Economie d'énergie prévisionnelle: (€/an)	671.49	671.49	978.42	1 013.24	1 230.03	688.24	978.42	1 013.24	978.42	8 223.00

847									
LA GAUDRIERE 2									
	1	2	3	4	5	6	7	8	
	8470001	8470002	8470003	8470004	8470005	8470006	8470007	8470008	
	16 RUE JEANNE DECISY	18 RUE JEANNE DECISY	10 RUE JEANNE DECISY	12 RUE JEANNE DECISY	14 RUE JEANNE DECISY	21 RUE JEANNE DECISY	23 RUE JEANNE DECISY	25 RUE JEANNE DECISY	TOTAL 8 Logements
Diag 3CL avant travaux (kWh/m².an)	E 326	E 297	E 327	E 324	E 310	F 348	E 306	E 326	E 320
Diag 3CL après travaux (kWh/m².an)	C 162	C 149	C 161	C 161	C 153	C 170	C 154	C 161	C 159
Economie d'énergie prévisionnelle: (kWh/an)	11 302.88	12 097.52	11 651.54	8 841.12	13 031.00	12 219.70	8 244.48	11 371.80	88 760.04
Economie d'énergie prévisionnelle: (€/an)	911.22	992.86	947.04	658.31	1 088.76	1 005.41	597.01	918.30	7 118.93

Prix de revient et plan de financement prévisionnel

Plan de financement global :

Prix de revient estimatif	
Postes	Coût estimé TTC
Travaux	671 521 €
Honoraires	76 538 €
Révision	33 576 €
Aléas - divers	25 365 €
TOTAL	47 471 € / Lgt 807 000 €

Plan de financement	
Postes	Montant estimé TTC
Prêts conventionnés	532 500 €
Fonds Propres (dont GE : 171 180 € dont dég. TFPB : 95 783 € dont CEE : 7 386 € dont réserves : 151 €)	274 500 €
TOTAL	807 000 €

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent le plan de financement et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à :

- Contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les emprunts d'un montant global de **532 500 €**,
- Signer l'avenant à la convention APL avec l'Etat ou le délégataire des aides à la pierre,
- Et plus généralement, établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

1. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

B. Divers

a. Chinon - « Jardin Anglais »- Autorisation de relogement – Délibération modificative

Madame la Présidente expose :

Introduction

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 février 2026 qui décrivait la restructuration lourde d'un seul bâtiment de 16 logements.

Une nouvelle présentation de cette opération a eu lieu en revue de projet, le 11 mars 2026, en comparant les études de faisabilité financière de 2 solutions :

- une solution de base , comprenant la restructuration d'un bâtiment de 16 logements,
- une solution alternative, avec la restructuration de 2 bâtiments de 16 logements.

Il est apparu que les plans de financement des 2 solutions étaient proches sur des points essentiels : une faible consommation de fonds propres, le recours à un prêt de la CDC sur 30 ans et une augmentation des loyers quasi identique. Le surcoût du prix de revient de la solution alternative par rapport à la solution de base provient essentiellement de la création de 2 ascenseurs supplémentaires. Ce surcoût est absorbé par une augmentation des fonds propres éligibles au dégrèvement TFPB, et une augmentation du montant du prêt. Par conséquent, l'instance de décision a décidé de valider la solution alternative et confie au service réhabilitation l'étude et la réalisation de la restructuration des 2 bâtiments dans le cadre de l'opération de réhabilitation « Jardin anglais-Courances 2 ».

Présentation du projet

Après les opérations « Lavoisier » en 2022 puis « Paul-Louis Courier - Alsace Lorraine - Courances 1 » en 2023, l'opération « Jardin Anglais - Courances 2 » est la troisième tranche de travaux de réhabilitation prévue au PRU.

Les bâtiments concernés par la restructuration, et l'implantation d'ascenseurs, seront le bâtiment D adressé aux n° « 3 et 5 des déportés », composé de 8 T4 et 8 T3, et le bâtiment A, adressé aux « 7 et 9 rue Auguste Correch », composé de 8 T5 et 8 T2. La composition d'origine de ces bâtiments évoluera après restructuration.

Prix de revient prévisionnel global

Le prix de revient prévisionnel de cette opération, pour les 96 logements, avec la restructuration de 2 bâtiments et la création de 4 ascenseurs, est le suivant :

	Cout en € TTC
Etudes et honoraires	1 112 050 €
Coûts des travaux	5 196 950 €
TOTAL	6 309 000 €
<i>Coût au logement</i>	<i>65 700 €</i>

Plan de financement prévisionnel global

	Montant en €
Prêts CDC	3 584 000 €
Fonds propres	2 725 000 €
TOTAL	6 309 000 €

Relogement des locataires

Sur les 32 logements concernés par les travaux de restructuration, seuls 4 logements sont vacants et 28 sont toujours occupés. Les travaux envisagés ne peuvent pas se dérouler en milieu occupé.

Val Touraine Habitat s'engage à reloger les locataires de ces logements. Afin de répondre au mieux à leurs souhaits et dans les meilleures conditions, il est proposé un accompagnement personnalisé par notre chargée de relogement.

Deux options, au choix, seront proposées pour la prise en charge de leur déménagement :

- Par le biais de notre prestataire, accompagné d'un remboursement de frais sur présentation de factures, comme indiqué dans la charte de relogement.
- Via un forfait de déménagement en fonction de la typologie du logement actuel :
 - o 700 € pour un T2,
 - o 800 € pour un T3 ;
 - o 850 € pour un T4 ;
 - o 900 € pour un T5.

Dans le cadre de la politique d'accompagnement du vieillissement, cette aide pourra être complétée pour les personnes âgées par des services tels que le démontage de meubles ou l'aide à la mise en cartons.

En outre, les locataires ne supporteront aucun frais de remise en état de leur logement suite à l'état des lieux. Seuls leur incombent le nettoyage et le débarras du logement.

Calendrier prévisionnel

La réalisation effective des travaux de réhabilitation sera tributaire du rythme de relogement dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Le début des travaux de réhabilitation pourrait être envisagé à la fin du deuxième trimestre 2027. La durée de chantier, qui sera précisée en fonction des diagnostics amiante, et du programme de travaux réellement retenu, est évaluée à 24 mois.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent les dispositions relatives aux travaux de restructuration lourde des 2 bâtiments aux n° « 3 et 5 rue des Déportés », et aux n° « 7 et 9 rue Auguste Correch », au cours de l'opération de réhabilitation « Jardin Anglais- Courances 2 » et autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à:

- Déposer les demandes d'urbanisme nécessaires ;
- Reloger les 28 locataires occupant ces logements, et les indemniser suivant la typologie de leur logement ;
- Procéder aux travaux de restructuration lourde ;
- Et plus généralement, établir et signer toutes les pièces, conventions, contrats, nécessaires à la réalisation de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

2. DIVERS

a. Groupement d'achat électricité – adhésion UGAP

Madame la Présidente expose :

Présentation du projet

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Val Touraine Habitat est membre d'un groupement de commandes coordonné par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), pour la fourniture d'énergie à un tarif préférentiel.

Le présent marché prendra fin au 31 décembre 2027. Si Val Touraine Habitat ne renouvelle pas son adhésion au groupement de commande, une souscription devra être faite à un fournisseur d'énergie, au risque de se voir proposer un tarif non optimisé.

Adhésion au groupement d'achat

Considérant que Val Touraine Habitat a des besoins en matière de fourniture d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique pour environ 2 000 points de livraison.

Etant précisé que l'adhésion à ce groupement ne comporte pas de frais supplémentaires, Val Touraine Habitat ayant déjà un compte adhérent à l'UGAP.

Au vu de ces éléments, il est proposé l'adhésion de Val Touraine Habitat au groupement de commandes coordonné par l'UGAP pour l'achat d'électricité.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés :

- Approuvent l'adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par l'UGAP ;
- Autorisent Monsieur Nicol, Directeur général, à signer toutes pièces, conventions, contrats, notification pour la mise en œuvre du marché ;
- Autorisent le coordonnateur à attribuer les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Val Touraine Habitat, et ce, sans distinction de procédures.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration

Du 11 mai 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le 11 mai 2026 à 14H30 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, CHAIGNEAU, Conseillères Départementales,
M.PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. NICOL, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Était absent : M. OSMOND qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE

X

X

X

IV. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE GESTION LOCATIVE ET PROXIMITÉ

1. CONVENTIONS

a. Soutien aux actions politique de la ville - Contrat de ville - Tours métropole Val de Loire

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de Tours métropole Val de Loire, un appel à projets a été lancé pour l'année 2026.

Les groupes thématiques partenariaux se sont réunis en mars et avril. Le comité stratégique des financeurs prévoit une réunion en mai ou juin afin de valider les propositions de financement partagé issues de ces différentes instances et de sélectionner les dossiers pouvant faire l'objet de subventions.

Val Touraine Habitat souhaite poursuivre son investissement au sein de ses quartiers prioritaires en proposant de financer 19 actions dans le cadre du Contrat de Ville. Cette programmation témoigne de la volonté de Val Touraine Habitat de poursuivre son soutien aux acteurs de proximité : 15 projets ont déjà fait l'objet d'un conventionnement avec Val Touraine Habitat en 2025 et 4 actions seraient soutenues pour la première fois sur les territoires.

Val Touraine Habitat se propose de verser les subventions 2026 sous réserve de réalisation de l'action et de la signature d'une convention avec chaque porteur de projet, fixant les modalités de versement et de soutien.

Au travers de cette sélection, les axes soutenus par Val Touraine Habitat sont ceux déterminés dans le cadre du contrat de ville et précisés dans l'appel à projets :

- Des quartiers attractifs et ouverts sur l'environnement ;
- Des espaces publics apaisés et sécurisés ;
- Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique ;
- Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie.

.../...

Ces axes sont complétés par deux axes transversaux: la participation citoyenne et l'approche intégrée de lutte contre les discriminations dont égalité entre les femmes et les hommes.

Val Touraine Habitat souhaite donc financer les porteurs de projet, pour un montant global de 46 500€, décomposé comme suit :

Renouvellement / Nouvelle action	Porteur projet	Nom du Projet	Joué		Saint Pierre		Tours		La Riche	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026	Montant versé 2025
			Rabière	Morier	Rabaterrie	Galbaisière	Tourettes	Niqueux				
R	ADPEP 37	Le jeu outil de cohésion sociale et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille.						X		1 000 €	1 000 €	1 000 €
R	Cie Cingle Plongeur	Les pieds qui rient 2026 - 9ème édition			X					5 500 €	4 000 €	4 000 €
R	CISPEO	Numérique pour tous			X					1 000 €	1 000 €	1 000 €
NA	Club de tennis de table Joué Les Tours	Développement et ancrage durable de la pratique du tennis de table dans le quartier prioritaire du Morier - Démarche d'aller-vers		X						1 000 €	1 000 €	ND
R	Cultures du cœur Indre et Loire	Action 1 - Participation des habitants des quartiers prioritaires de TMVL à la vie culturelle et valorisation de leurs pratiques culturelles habituelles	X	X				X		3 000 €	2 500 €	2 500 €
R	Fédération des Oeuvres Laïques Indre et Loire	La Riche en fête 2026							X	2 000 €	1 000 €	1 000 €
NA	L'Association Pratique Bis	Les reines - femmes soloparentales / intermédiations et création théâtrale par les premières concernées						X		1 500 €	1 000 €	ND
R	Les Ateliers des possibles	Appropriation des espaces publics et manifestations			X					1 500 €	1 000 €	1 500 €
R	Les Ateliers des possibles	Prévention et écocitoyenneté			X					1 500 €	500 €	500 €
R	Les Compagnons Bâtisseurs 37	L'auto-réhabilitation accompagnée: un outil social au service du territoire métropolitain et de ses habitants.			X					20 000 €	20 000 €	20 000 €
NA	Ligue du Centre Val de Loire du Sport d'Entreprise	'Active Ta Ville'' - Sensibilisation à l'activité physique et au bien-être			X					1 500 €	1 000 €	ND
R	LIVRE PASSERELLE	Atelier Passerelle	X	X					X	2 000 €	2 000 €	2 000 €
R	PATRONAGE LAIQUE	Des ludothèques au cœur de la ville » et si jouer était une activité sérieuse ! ACTE IV			X					2 000 €	1 500 €	1 500 €
R	REGIE DES QUARTIERS	Faites du vert à La Rabrière - 5ème édition	X	X						1 000 €	1 000 €	1 000 €
R	REGIE DES QUARTIERS	Actions de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et à la réduction des déchets	X	X						3 000 €	3 000 €	3 000 €
R	REGIE DES QUARTIERS	SVP REGIE 2026	X	X						3 000 €	2 000 €	2 000 €
R	Supernovae	Le Marathonik #4 2026 (Concerts dans les quartiers)	X	X				X		2 000 €	1 500 €	1 000 €
R	US Tours Rugby	DROP QUARTIER : Année 2026							X	1 000 €	500 €	500 €
NA	Vers un réseau d'Achat en Commun (VRAC) 37	Vers Un Réseau d'Achat en Commun 37 (VRAC37)			X					5 000 €	1 000 €	ND
TOTAL			6	7	11	8	5	5	5	58 500 €	46 500 €	42 500 €

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité des présents ou représentés autorisent Monsieur Nicol, Directeur général à verser aux divers porteurs de projets mentionnés dans le tableau ci-dessus les montants de subventions indiqués.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT